



BREVET DU JEUNE GENEALOGISTE DECERNE PAR LA FEDERATION FRANCAISE DE GENEALOGIE

REGLEMENT

Le « Brevet du jeune généalogiste » est un diplôme honorifique destiné aux jeunes, élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées (jusqu'à la Terminale).

Conditions d'obtention :

Le(la) candidat(e) reconstitue entièrement les cinq premières générations de sa généalogie ascendante, c'est-à-dire lui(elle)-même, ses parents, grands-parents, arrière-grands-parents (ou bisaïeux) et trisaïeux, soit 31 personnes en tout. Le(la) candidat(e) doit donner les nom, prénoms, date et lieu de naissance de chaque personne, ainsi que les dates et lieux de mariage et de décès s'il y a lieu. Il est possible de remplacer des ancêtres manquants dans les cinq premières générations par un nombre équivalent d'ancêtres retrouvés pour des générations antérieures. Dans ce cas, le(la) candidat(e) doit inscrire les mêmes renseignements que ci-dessus.

Pour la prise en compte des ancêtres inconnus (parents déclarés inconnus, disparitions, etc...), le(la) candidat(e) doit fournir les actes mentionnant le parent inconnu ou disparu ou les lettres de demande de renseignements attestant que la recherche a été effectuée mais qu'elle est restée infructueuse.

La présentation n'est pas un critère d'attribution du brevet, elle est libre (tableau ou arbre colorés ou non) mais doit être parfaitement lisible et soignée.

Modalités pratiques :

Le(la) candidat(e) complète le dossier ci-joint et l'envoie avec son œuvre généalogique à l'adresse suivante :

Fédération Française de Généalogie – Commission « Généalogie à l'école »
3, Rue de Turbigo 75001 PARIS.

Un accusé de réception sera envoyé au (à la) candidat(e) avec la date de la prochaine réunion de la commission qui statuera sur son œuvre.

Après examen, le brevet sera envoyé au (à la) lauréat(e) dans les meilleurs délais et l'œuvre sera restituée. Le refus éventuel sera motivé.

Engagement :

Le(la) candidat(e) s'engage à respecter le code de déontologie de la Fédération française de généalogie consultable sur le site de la FFG :

<http://www.genefede.org> (rubrique publications)

